

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

**Avis aux importateurs
de certaines truites arc-en-ciel originaires de Turquie
(Réglementation antisubventions)**

Par avis publié au Journal officiel de l'Union C 44/2014, rectifié, la Commission a informé les opérateurs qu'une procédure antisubventions était ouverte à l'importation sur le territoire de l'Union de certaines truites arc-en-ciel originaires de Turquie.

A l'issue de cette enquête, pour une période de 4 mois **à compter du 7 novembre 2014**, le règlement d'exécution (UE) n°1195/2014 (JO L319/14), institue un droit compensateur provisoire applicable au prix net franco frontière de l'Union, avant dédouanement, de ces produits.

Son taux est établi, comme repris dans le tableau ci-après, au regard des producteurs-exportateurs ayant élevé les poissons visés.

Il s'agit des truites arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):

- vivantes et pesant au maximum 1,2 kg/pièce, ou
- fraîches, réfrigérées, congelées et/ou fumées:

-sous forme de poisson entier (avec tête), avec ou sans branchies, éviscérées ou non, et pesant au maximum 1,2 kg/pièce, ou

-sans tête, avec ou sans branchies, éviscérées ou non, et pesant au maximum 1 kg/pièce, ou sous forme de filets pesant au maximum 400 g/pièce,

qui relèvent actuellement des codes TARIC 0301 91 90 11, 0302 11 80 11, 0303 14 90 11, 0304 42 90 10, 0304 82 90 10 et 0305 43 00 11.

Producteurs-exportateurs	Compensateur provisoire	CACO
Akyol Su Ürn.Ürt.Taş.Kom.İth.İhr.Paz.San. ve Tic. Ltd. Şti Asya Söğüt Su Ürünleri Üretim Dahili Paz.ve İhr. Ltd.Şti GMS Su Ürünleri Üretim İth. Paz. San. ve Tic. Ltd. Şti Gümüşdoga Su Ürünleri Üretim İhracat İthalat AŞ Gümüş-Yel Su Ürünleri üretim İhracat ve İthalat Ltd. Şti Hakan Komandit Şirketi İskele Su Ürünleri Hayv.Gıda Tur.İnş.Paz.İhr.Ltd.Şti Karaköy Su Ürünleri Üretim Paz.Tic.İhr. ve İth.Ltd.Şti Özgü Su Ürün. Üret. Taş. Komis. İth. İhr. Paz. San. ve Tic. Ltd. Şti	7 %	B964
BAFA Su Ürünleri Yavru Üretim Merkezi Sanayi Ticaret AŞ	9,7 %	B965
Özpekler İnşaat Taahhüd Dayanıklı Tüketim Malları Su Ürünleri Sanayi ve Ticaret Limited Şirketi	7,1 %	B966
Ternaeben Gıda ve Su Ürünleri İthalat ve İhracat Sanayi Ticaret AŞ	9,5 %	B967
Abalıoğlu Yem-Soya ve Tekstil San. A.Ş.	8,2 %	B968
Ada Su Ürünleri Turizm İnşaat ve Ticaret Ltd. Şti.	8,2 %	B969
Ahmet Aydeniz Gıda San. ve Tic. A.Ş.	8,2 %	B970
Alba Lojistik İhracat İthalat Ltd. Şti.	8,2 %	B971
Alba Su Ürünleri A.Ş.	8,2 %	B972
Alfam Su Ürünleri A.Ş.	8,2 %	B973
Alima Su Ürünleri ve Gıda San. Tic. A.Ş.	8,2 %	B974
Alka Su Ürünleri A.Ş.	8,2 %	B975
Azer Altın Su Ürünleri	8,2 %	B976
Bağcı Balık Gıda ve Enerji Üretimi San ve Tic. A.Ş.	8,2 %	B977
Çamlı Yem Besicilik Sanayii ve Ticaret A.Ş.	8,2 %	B978
Çirçir Su Ürünleri Ltd. Şti.	8,2 %	B979
İpaş Su Ürünleri A.Ş.	8,2 %	B980
Kemal Balıkçılık İhr. Ltd. Şti.	8,2 %	B981

Liman Entegre Balıkçılık San ve Tic. Ltd. Şti.	8, 2 %	B982
Miray Su Ürünleri	8, 2 %	B983
Önder Su Ürünleri San. ve Tic. Ltd. Şti.	8, 2 %	B984
Penta Su Ürünleri Üretim ve Sanayi Tic. A.Ş.	8, 2 %	B985
Tai Su Ürünleri Ltd. Şti.	8, 2 %	B986
TSM Deniz Ürünleri San. Tic. A.Ş.	8, 2 %	B987
Uğurlu Balık A.Ş.	8, 2 %	B988
Yaşar Dış Tic. A.Ş.	8, 2 %	B989
Toutes les autres sociétés	9,7 %	B999

Le bénéfice des droits individuels (CACO) est subordonné à la présentation aux autorités douanières d'une facture commerciale en bonne et due forme, comprenant une déclaration signée par un responsable de la société ayant délivré le document.

Cette déclaration doit impérativement comporter les éléments suivants :

1. Les nom et fonction du responsable de l'entité ayant délivré la facture commerciale.
2. La déclaration suivante : « *Je, soussigné, certifie que les truites arc-en-ciel vendues à l'exportation vers l'Union européenne et faisant l'objet de la présente facture ont été produites par* (nom et adresse de la société – code additionnel TARIC) *en* (pays concerné).

Je déclare que les informations fournies dans cette facture sont complètes et correctes ».

3. Date et signature du responsable.

En l'absence d'une telle facture, le droit antidumping provisoire sera appliqué au taux résiduel affecté à « Toutes les autres sociétés - (B999) ».